



l'énergie du territoire

## ANNEXE 7 « Modalités spécifiques du GRD »

Identification ANN7GRDF

Version : 11

Nb. de pages 4

### Résumé / Avertissement

Cette annexe définit les modalités de communication et d'information nécessaires à la mise en œuvre du contrat GRD-F.

## SOMMAIRE

1. Références au site internet, au référentiel clientèle et à la documentation technique de référence du GRD.....	3
2. Le contact pour les demandes relatives aux données à caractère personnel .....	3
3. Le calendrier de mise à disposition des données de comptage.....	3
4. Modalité d'accès des cahiers des charges de concession par le Fournisseur .....	4

## 1. Références au site internet, au référentiel clientèle et à la documentation technique de référence du GRD

Lorsque le Contrat fait référence au « Site internet du GRD » ou à « son Site internet » ou à « l'Adresse internet du GRD », il s'agit du site internet suivant : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)

Lorsque le Contrat fait référence à « les Référentiels », il s'agit du Référentiel Clientèle et de la Documentation Technique de Référence disponibles aux adresses internet suivantes :

- Pour le référentiel clientèle : <https://www.sicae-est.com/bibliotheque.html>
- Pour la documentation technique de référence : <https://www.sicae-est.com/bibliotheque.html>

A défaut le GRD utilise les référentiels ENEDIS disponibles à l'adresse internet suivante : <https://www.enedis.fr/documents?types=11>

Lorsque le Contrat fait référence « au(x) Catalogue(s) des prestations », il s'agit des catalogues des prestations disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.sicae-est.com/bibliotheque.html>

Lorsque le Contrat fait référence à « la Plate-forme d'échanges », il s'agit du site Système d'échange décrit dans l'annexe 8 du Contrat.

Les demandes de prestations au titre des Catalogues des prestations du GRD sont formulées par le Fournisseur, qu'elles émanent de lui-même ou du Client, via la Plate-forme d'échanges du GRD (voir annexe 8 « Règles d'accès et d'utilisation de la Plate-forme d'échanges »).

## 2. Le contact pour les demandes relatives aux données à caractère personnel

A l'article 1.4 du Contrat, l'adresse mail à laquelle doivent être envoyées toutes les demandes relatives à l'application de la législation sur la protection des données à caractère personnel (droits d'accès, de rectification, de suppression, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité du client concerné), est la suivante : [grd@sicae-est.com](mailto:grd@sicae-est.com)

## 3. Le calendrier de mise à disposition des données de comptage

Le GRD communique au Fournisseur un calendrier indicatif de mise à disposition des données de comptage mis à jour tous les 6 mois.

Le calendrier de mise à disposition des données du Point de Livraison concerné n'est pas affecté par un changement de Fournisseur.

Pour les Points de Livraison BT, la date indicative du prochain relevé (« date théorique de relevé ») est fournie dans le flux des données relevées.

Pour tous les autres Points de Livraison, le calendrier est mis à disposition du Fournisseur au travers d'un flux particulier pour tenir compte de leur spécificité.

Les données de comptage validées sont mises à disposition conformément au calendrier mentionné ci-dessus et dans des flux.

#### 4. Modalité d'accès des cahiers des charges de concession par le Fournisseur

Le Fournisseur, ou le Client, peut obtenir le cahier des charges de concessions en formulant sa demande par mail à [grd@sicae-est.com](mailto:grd@sicae-est.com) ou par courrier à l'adresse du GRD :

SICAE EST - GRD  
9 Avenue du Lac  
70000 VESOUL